ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 96696

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés à venir de la radiodiffusion associative. Employant plus de 600 personnes dans 680 entreprises, ce secteur s'appuie, d'une part sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) ainsi que sur les financements des collectivités territoriales. Cependant, la tendance à la diminution mécanique de ces dotations publiques tend à fragiliser les entreprises de l'économie sociale que sont les radios associatives, pourtant dans une démarche de professionnalisation depuis plusieurs années (amélioration de la qualité des productions, de l'information locale et de l'éducation à la citoyenneté). En parallèle, la masse salariale augmente régulièrement de 4 % par an. Face à cette situation, le Syndicat national des radios libres a formulé plusieurs propositions, dont, par exemple, la dotation supplémentaire d'un million d'euros du budget du FSER pour 2016 ainsi qu'une dotation de 32 millions d'euros pour le FSER 2017 ou encore la mobilisation d'un fonds spécifique pour l'éducation aux médias suite à l'accord-cadre signé entre le ministère de l'éducation nationale et le SNRL. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ces différentes propositions et savoir s'il envisage d'aider financièrement ce secteur en difficulté.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. Si la demande du syndicat national des radios libres de voir augmenter le budget du FSER d'1 M€ en 2016 n'a pas pu être satisfaite, dans le contexte particulièrement contraint de la fin de gestion 2016, le ministère de la culture et de la communication s'est en revanche assuré que soit débloquée la réserve de précaution, qui s'est élevée à 2,32 M€, afin que les subventions versées aux radios ne soient pas diminuées. En outre, pour 2017, le budget du FSER est porté à 30,75 M€, soit une progression de plus de 5 % par rapport à 2016, et c'est ce montant qui a été proposé au Parlement et adopté en loi de finances initiale pour 2017. Cet effort exceptionnel marque la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle.

Données clés

Auteur : M. Martial Saddier
Circonscription : Haute-Savoie (3e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96696

Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 juin 2016, page 5675
Réponse publiée au JO le : 14 février 2017, page 1262